

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Intrusion potentielle de vapeurs de TCE dans les résidences de Shannon et du quartier de Courcelette :

LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA CAPITALE-NATIONALE CONCLUE À L'ABSENCE DE RISQUES POUR LA SANTÉ DE LA POPULATION

Québec, le 18 décembre 2008. — Les résultats du suivi de la qualité de l'air intérieur dans les résidences de Shannon et du quartier de Courcelette, mené au cours des derniers mois, viennent confirmer l'absence de risques pour la santé qu'auraient pu provoquer l'intrusion de vapeurs de trichloroéthylène (TCE) dans l'air intérieur des résidences à partir de la nappe d'eau souterraine contaminée par le TCE.

Cette campagne de suivi, menée par le ministère de la Défense nationale en collaboration avec Santé Canada et la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, s'est déroulée entre novembre 2007 et juillet 2008 dans neuf résidences de Shannon et du quartier de Courcelette. Quatre autres campagnes d'échantillonnage ont donc été menées pour faire suite à une première étude réalisée en février 2007. Bien que du TCE ait été détecté dans certaines résidences, toutes les concentrations relevées se situaient, lorsque détectées, sous la valeur-guide de 5 µg/m³. De plus, les résultats de cette seconde vague d'échantillonnage se situaient dans le même ordre de grandeur que ceux obtenus en février 2007.

« Les résultats obtenus lors de la première phase d'échantillonnage avaient démontré que les concentrations détectées étaient inférieures à la valeur-guide. Cependant, il apparaissait important de s'assurer que les concentrations de TCE ne variaient pas dans le temps, au gré notamment des saisons. Aujourd'hui, après une année complète d'échantillonnage représentant toutes les conditions saisonnières, nous en arrivons à la conclusion que les risques pour la santé des résidents en raison de l'intrusion de vapeurs de TCE en provenance du sol sont absents » a expliqué le docteur Henri Prud'Homme, de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.

Plus précisément, la DSP conclue que les concentrations de TCE présentes dans l'air intérieur de certaines résidences de Shannon et du quartier de Courcelette ne constituent pas, en raison de leur faible concentration, un risque pour la santé de la population, incluant les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes âgées, personnes malades). Devant les résultats obtenus, la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale ne juge pas nécessaire de recommander la poursuite du

programme de suivi. Pour consulter l'avis de santé publique complet, visitez le site www.dspq.gouv.qc.ca.

Première étude

Rappelons que le ministère de la Défense nationale (MDN), Santé Canada et la Direction régionale de santé publique de l'Agence collaborent à une étude sur l'intrusion potentielle de vapeurs de TCE dans les bâtiments du secteur Valcartier à partir de l'eau souterraine. Il est connu que la nappe d'eau souterraine dans ce secteur est contaminée par du TCE. Les rôles de la DRSP dans ce projet étaient ceux d'expert scientifique sur les aspects santé, de responsable des approches avec les municipalités et de responsable des communications auprès de la population en territoire provincial. Le MDN était le coordonnateur des travaux pour la réalisation de l'étude alors que Santé Canada était l'expert scientifique sur les aspects santé pour le territoire fédéral.

Lors de la première phase d'échantillonnage, en février 2007, du TCE avait été détecté dans l'air intérieur de 6 des 10 résidences de Shannon, dans un des deux bâtiments du quartier de Courcelette et dans deux des cinq résidences de Val-Bélair, et ce, à de faibles concentrations, les plaçant toutes sous la valeur guide de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ proposée par Santé Canada et l'Institut national de santé publique du Québec. De manière plus détaillée, les conclusions de l'étude se présentaient comme suit :

- Les concentrations mesurées sont du même ordre de grandeur que celles qui pourraient se retrouver dans les résidences de secteur non contaminés par le TCE;
- Pour certaines résidences, il est possible que les vapeurs de TCE proviennent de la nappe d'eau souterraine;
- Il s'avère difficile de déterminer la source précise du TCE retrouvé dans l'air intérieur, certaines activités résidentielles pouvant en être à l'origine, tel l'entreposage de produits domestiques et la présence de certains types de matériaux.

- 30 -

Source : Pierre Lafleur
Directeur des affaires corporatives et des communications
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
418 525-1452